

ATTENDU QUE le 12 septembre 2007, une réunion conjointe des Conseils canadiens des ministres des ressources (CCMR) (Conseil canadien des ministres des forêts, Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril, Conseil canadien des parcs) et du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) se tiendra à Winnipeg (Manitoba);

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE madame Johanne Gonthier, députée de Mégantic Compton, adjointe parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, et monsieur Gerry Sklavounos, député de Laurier-Dorion, adjoint parlementaire à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dirigent la délégation québécoise lors de la réunion conjointe des Conseils canadiens des ministres des ressources (CCMR) et du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) qui se tiendra le 12 septembre à Winnipeg (Manitoba);

QUE la délégation soit composée, outre l'adjointe parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune et l'adjoint parlementaire à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de :

— monsieur Pierre Milette, directeur de cabinet adjoint, cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

— monsieur Germain Paré, coordonnateur aux relations canadiennes et internationales pour le Secteur Forêt Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

— monsieur Marcel Gaucher, Bureau des relations intergouvernementales et des changements climatiques, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

— madame Claude Beaudin, conseillère au Secrétaire aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de la délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48580

Gouvernement du Québec

Décret 740-2007, 28 août 2007

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la 12^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne qui se tiendra à Halifax (Nouvelle-Écosse), les 12 et 13 septembre 2007

ATTENDU QU'une réunion provinciale-territoriale des ministres responsables de la francophonie canadienne se tiendra à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 12 septembre 2007, laquelle sera suivie le lendemain, 13 septembre, d'une réunion fédérale-provinciale-territoriale;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information dirige la délégation québécoise aux réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne qui se tiendront à Halifax (Nouvelle-Écosse), les 12 et 13 septembre 2007;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, de :

— madame Sylvie Lachance, secrétaire adjointe à la francophonie canadienne au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— monsieur Jacques Lévesque, coordonnateur à la francophonie canadienne au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— monsieur Jean-Guy Côté, attaché politique du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;

— monsieur Luc Fortin, attaché de presse du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;

QUE le mandat de la délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48581

Gouvernement du Québec

Décret 741-2007, 28 août 2007

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion annuelle du Conseil canadien des ministres des forêts qui se tiendra à Winnipeg, Manitoba, le 11 septembre 2007

ATTENDU QUE la réunion annuelle du Conseil canadien des ministres des forêts se tiendra à Winnipeg, Manitoba, le 11 septembre 2007;

ATTENDU QUE l'ordre du jour de cette réunion prévoit notamment la revue des grands dossiers forestiers ainsi que des discussions sur les orientations de diverses activités forestières;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et du ministre responsable des Affaires intergou-

vernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE l'adjointe parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Johanne Gonthier, dirige la délégation québécoise à la réunion annuelle du Conseil canadien des ministres des forêts qui se tiendra à Winnipeg, Manitoba, le 11 septembre 2007;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre l'adjointe parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, de:

— monsieur Normand Bergeron, sous-ministre aux Ressources naturelles et à la Faune;

— monsieur Germain Paré, coordonnateur aux relations canadiennes et internationales pour le Secteur Forêt Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

— madame Claude Beaudin, conseillère au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de la délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48582

Gouvernement du Québec

Décret 742-2007, 28 août 2007

CONCERNANT l'approbation d'une entente modificatrice à l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative au projet complémentaire Ententes de partenariats dans la perspective d'écoles communautaires pour la minorité linguistique du Québec, pour les exercices 2005-2006 à 2006-2007

ATTENDU QUE l'éducation relève de la compétence exclusive du Québec;

ATTENDU QUE le Québec dispense, en plus de l'enseignement en langue française, l'enseignement en langue anglaise et l'enseignement de l'anglais et du français comme langues secondes;